

GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE U19

TOUR DU CARMAUSIN SEGALA

7 juillet 2024 – TARN – OCCITANIE

COUPE DE FRANCE U19

TOUR DU CARMAUSIN SEGALA



COMPÉTITION

Engagements & Règlements	3
Permanence & Lieux pratiques	4
Organisation	5
Dispositif de secours	5
Règlement particulier de l'épreuve	6
Carte	10
Itinéraire - horaire	11
Détails départ / arrivée	12
Equipes	14
Partenaires	15



RÈGLEMENT

Organisation

L'épreuve du Tour du Carmausin Ségala est organisée par **le Ségala Cyclisme Organisation (SCO)** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme

Type d'épreuve

L'épreuve compte pour une manche de la **Coupe de France U19 2024**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

ENGAGEMENTS

Participation

Seuls peuvent participer au classement général de la Coupe de France U19, les cyclistes français ou étrangers* titulaires d'une licence ELITE et OPEN en U19, délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.

* Conformément à l'article 1.1.030 de la réglementation fédérale, un coureur étranger titulaire d'une licence française, résidant en France et mineur à la date de l'épreuve, pourra intégrer la sélection départementale ou régionale dans le cadre de la Coupe de France U19.

Un coureur pourra participer aux épreuves de Coupe de France sous les couleurs de son comité régional (Métropole ou ultra marin - choix à réaliser en début de saison) ou sous les couleurs du comité départemental.

Liste des épreuves retenues

La Coupe de France U19 est un classement par points portant sur 5 épreuves : 4 « Fédérales U19 » (Classe 3.75 - Epreuve d'un jour et 3.74 - Epreuves par étapes) et 1 épreuve internationale UCI U19 – La Classique des Alpes Juniors (MJ 1.1)

Composition des équipes

ÉPREUVE SUR ROUTE : Épreuves 3.75 et 3.74 - Équipes de 4 à 8 coureurs

- Comités régionaux
- Comité départemental du lieu de l'organisation de l'épreuve
- Quatre comités départementaux maximum au choix de l'organisateur
- Quatre équipes étrangères maximum et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.

NB : La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs d'Outre-Mer et de Corse

ARBITRES

Collège des arbitres

Président du Jury : Joël ALIES

Commissaire 1 : Marina MORLAAS

Commissaire 2 : Mauricette PASCAL

Juges à l'arrivée : Cyrielle SERVAT

Commissaire Moto 1 : Daniel BELLANTONIO

Commissaire Moto 2 : Carine BROUSTAUT

Commissaire adjointe : Chantal BOYER

LIVE TRANSPONDEURS

<https://www.stsport.fr/LIVE/g-live.html?f=SCO/2024-TCS.clax>





PERMANENCE

Les permanences du départ et d'arrivée se tiendront comme suit :

► Samedi 6 juillet 2024

15h00 à 18h00 - Permanence

Mairie de Mirandol-Bournounac
Place de la Mairie
81190 Mirandol-Bournounac

16h30 à 17h45 – Retrait des dossards

18h00 – Réunion des DS

► Dimanche 7 juillet 2024

9h00 à 12h00 - Permanence de Départ

Mairie de Mirandol-Bournounac
Place de la Mairie
81190 Mirandol-Bournounac

10h30 – Réunion Motards et Chauffeurs

Ecole Publique de Mirandol-Bournounac
Place de la Mairie
81190 Mirandol-Bournounac

11h15 à 12h15 - Présentation des Equipes

Les Coureurs sont priés de se présenter en équipe complète au podium sur la Place du Foirail, devant la ligne de Départ.

12h20- Rassemblement et Appel des coureurs.

12h30 - Départ fictif

12h40 - Départ réel lancé

A partir de 16h00 - Permanence d'arrivée

Podium d'Arrivée,
Avenue Albert Thomas 81400 Carmaux

ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :

- Annexe de la mairie, 6 Rue du Chanoine Frayssinet, 81400 Carmaux

RADIO-TOUR

L'information course sera assurée par la société **Alain Biles Cyclisme Développement**. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.575 mhz



ORGANISATEURS

Ségala Cyclisme Organisation

SIGAL Jean Marie

Président

Tél : 06 30 70 03 45

E-mail : tourcarmausinsegala@gmail.com

BESSETTES Clément

Directeur de l'organisation

Tél : 06 01 31 91 71

Directeur de la course : _____ Philippe BESSETTES

Relation équipes : _____ Philippe BESSETTES

Relation presse : _____ Carine BUSQUERES

Responsable protocole : _____ Patricia BOU

Responsable restauration : _____ Joselyne ROZIERES

Responsable des sites départs/arrivée : _____

_____ Clément BESSETTES

Responsable sécurité : _____ Richard ABADI

Relation arbitres : _____ Nicolas SIGAL

Responsables Bénévoles : _____

_____ Richard ABADI / Jean Philippe VERGNES

Échelon Course

Voiture Ouvreuse : _____ Jean MARAVAL

Assistance Dépannage Neutre : _____ Alain BILES

Ardoisière : _____ Valérie CAMPISTROUS

Liaisons Radio : _____ Alain BILES

Ambulance : _____ FSSA

Responsable Motards : _____ Bernard SALVIGNOL

Voiture Balai : _____ Jean Philippe VERGNES

Classement Photo Finish : _____ STSport

Moto Information : _____ Julien ALMANSA

Information Course : _____ Nicolas SIGAL

Speaker Officiel : _____ Nicolas CALVET

Photographes : _____ Arnaud BERTRAND

Vidéo : _____ Alexandre VIEUX (LAFABRIKAIMAGES)

FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr

RÉFÉRENTS SECOURS

Service médical

Le service médical sera suivi par les docteurs **Michel VIALAS** et **Dominique BERTHIN**

Deux ambulances de l'association FSSA assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

Urgences

- ▶ Polyclinique Sainte-Barbe - 2 Avenue de Neckarsulm, 81400 CARMAUX - 05 63 80 28 00
- ▶ Centre Hospitalier d'Albi - 22 Boulevard Général Sibille, 81000 ALBI - 05 63 47 47 47



4^{ème} Tour du Carmausin Ségala

COUPE DE FRANCE U19

Règlement de l'épreuve

Art. 1 : Organisation

L'épreuve du Tour du Carmausin Ségala est organisée par le Ségala Cyclisme Organisation sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le Dimanche 7 Juillet 2024.

Art. 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Hommes U19. Elle est inscrite au calendrier FFC U19, en classe 3.75.

Art. 3 : Engagements et participations

Conformément à l'article 4 du règlement Route Coupe de France U19, l'épreuve se dispute par **équipes de 4 à 8 coureurs**. La participation des équipes est définie ci-dessous :

- Comités régionaux
- Comité départemental du lieu de l'organisation de l'épreuve
- Quatre comités départementaux maximum au choix de l'organisateur
- Quatre équipes étrangères maximum et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.

NB : La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs d'Outre-Mer et de Corse.

Il sera possible pour toutes les équipes d'effectuer des remplacements jusqu'à la clôture de la permanence de départ. Pour cela, chaque équipe pourra mentionner quatre remplaçants.

Art. 4 : Permanence

La permanence de l'épreuve sera le samedi 6 juillet 2024 à la Mairie de Mirandol-Bourgnounac (Place de la Mairie, 81450 MIRANDOL-BOURGNOUNAC) de 15h00 à 18h00. Le retrait des dossards par les directeurs sportifs de 16h30 à 17h45. La réunion des directeurs sportifs aura lieu à 18h00 à la salle du Conseil Municipal (Place de la Mairie, 81450 MIRANDOL-BOURGNOUNAC).

Chaque équipe recevra de la part de l'organisateur pour chaque coureur, deux dossards, une plaque de cadre et une puce électronique.

La non-restitution du transpondeur sera facturée 80 euros par le prestataire. La permanence d'arrivée se tiendra sur la ligne d'arrivée (Avenue Albert Thomas 81400 CARMAUX).

Art. 5 : Départ de l'épreuve en ligne

Les coureurs doivent venir à la présentation des équipes et au contrôle de signatures suivant l'ordre donné lors de la réunion des Directeurs Sportifs

Après avoir effectué l'appel des coureurs, le départ réel sera donné lancé si aucun incident n'est survenu durant le parcours fictif.

Art. 6 : Incidents

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de changer le programme de la course à la dernière minute, avec l'aval du collège des arbitres

Le collège des arbitres peut à tout moment :

- Modifier le parcours
- Déterminer la neutralisation temporaire de l'épreuve
- Annuler une partie de l'étape et donner un nouveau départ à proximité du lieu de l'incident
- Considérer l'étape comme non disputée et d'en annuler les résultats

Chaque directeur sportif est responsable de ses coureurs et donc de leur comportement tout au long de cette épreuve ainsi que pour les hébergements.



Art. 7 : Arrivées

Le dernier kilomètre de l'épreuve sera signalé par un panneau placé sur le côté droit de celle-ci.

Dans le dernier kilomètre restant pour atteindre la ligne d'arrivée, les 500, 300, 200, 150, 100 et 50 derniers mètres seront matérialisés par des panneaux des deux côtés de la chaussée.

Art. 8 : Délais d'élimination

Conformément à l'article 2.3.35 du règlement FFC, tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

Art 9 : Classement de l'épreuve

Le vainqueur de l'épreuve sera récompensé par un maillot jaune parrainé par GROUPAMA.

Art 10 : Classement «Grimpeur»

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte. La cotation des points sera celle mentionnée : 5 - 3 - 2 - 1 aux 4 premiers de chaque côte répertoriée. En cas d'égalité au classement général individuel du Meilleur Grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes
2. Classement à l'arrivée

GRAND PRIX DE LA MONTAGNE			
Km	Lieu	Altitude	Points
43.2	SAINT JEAN DE MARCEL	430	5-3-2-1
56.7	PAMPELONNE	548	5-3-2-1
111.5	VIRAC	319	5-3-2-1
118.7	LABASTIDE-GABAUSSE	327	5-3-2-1

Pour figurer au classement général individuel du "Meilleur Grimpeur", les concurrents devront obligatoirement terminer

l'épreuve dans les délais règlementaires. Le leader du classement général individuel du "Meilleur Grimpeur" sera récompensé avec un maillot bleu parrainé par SUPER U.

Art 11 : Classement «Sprint Intermédiaire»

Le classement s'obtient par l'addition des points attribués à chaque sprint intermédiaire. La cotation des points sera celle mentionnée : 5 - 3 - 2 et 1 aux 4 premiers de chaque sprint intermédiaire. En cas d'égalité au classement général individuel du sprint intermédiaire, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les sprints intermédiaires
2. Classement de l'épreuve

Pour figurer au classement général individuel du Sprint Intermédiaire, les concurrents devront obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais règlementaires. Le leader du classement général individuel du Sprint Intermédiaire sera récompensé par un maillot vert parrainé par la Communauté des Communes du Carmausin Ségala.

SPRINT INTERMEDIAIRE			
Km	Lieu	Altitude	Points
34.5	VALDERIES	335	5-3-2-1
85.5	MIRANDOL-BOURGNOUNAC	400	5-3-2-1
108.2	SALLES	196	5-3-2-1

Art 12 : Classement des «Jeunes»

Le classement général individuel du "Meilleur Jeune" est établi pour les U19 1ère année (17 ans) suivant le classement de l'épreuve. Le leader du classement général individuel du "Meilleur Jeune" sera récompensé par un maillot rose parrainé par le Conseil Départemental du TARN

Art 13 : Classement par Equipes

Le classement par équipes de l'épreuve s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, en tenant compte des pénalités éventuelles.



En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'épreuve. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes.

Art 14 : Classement «Occitan»

Le classement est réservé aux coureurs appartenant à une équipe de la région d'Occitanie. Il est établi suivant le classement de l'épreuve. Pour bénéficier des prix de ce classement, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires. Le leader du classement général individuel du "Meilleur Occitan" sera récompensé par un maillot rouge parrainé par la Région Occitanie.

Art. 15 : Prix Spéciaux

Le premier coureur qui passera en tête au niveau du kilomètre 81 recevra le prix du département. Le Km81 sera matérialisé par une ligne au km 79.9 sur la Commune de Mirandol-Bourgnounac.

Après délibération du jury composé de membres de l'organisation (Nicolas SIGAL, Philippe BESSETTES et Jean Marie SIGAL) et du président du jury (Joel ALIES), le prix de la combativité récompensera le coureur qui aura été le plus en vue lors de l'épreuve.

Art. 16 : Assistance Technique Neutre

Le service Assistance Technique Neutre est assuré par trois véhicules.

Art. 17 : Radio Tour

Les informations de la course sont émises sur la fréquence déterminée lors de la réunion des DS. Les postes radio seront

fournis par Alain Biles Cyclisme Développement. La remise des postes s'effectuera durant la permanence.

Art. 18 : Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle aura lieu à l'adresse : Annexe Mairie de Carmaux, Rue du Chanoine Frayssinet, CARMAUX

Art. 19 : Pénalités – Litiges

Le barème des modalités de la FFC est le seul applicable. Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur certains points non prévus au règlement.

Art. 20 : Protocole / Port des Maillots de Leader

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, doivent se présenter après l'épreuve au protocole :

- le vainqueur de l'épreuve.
- le deuxième et troisième de l'épreuve
- le leader du classement "Meilleur Grimpeur"
- le leader du classement "Sprint Intermédiaire"
- le leader du classement "Meilleur Jeune"
- le leader du classement "Meilleur Occitan"
- La meilleure équipe au général (3 coureurs minimum + le DS)
- Le combatif
- Le prix du Km 81
- Le leader du classement général de la Coupe de France
- La meilleure équipe au classement général de la Coupe de France U19 (3 coureurs minimum + le DS)

Les coureurs se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Art. 21 : Sécurité / Accident

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident.



L'itinéraire est indiqué au sol et par des panneaux. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents survenant avec des tiers. Tout coureur victime d'un accident et transporté à l'hôpital, doit savoir que tous les frais inhérents à cet incident sont à sa seule charge et non à celle de l'organisateur. Tout incident ou accident touchant les véhicules d'équipes ne pourra en aucun cas être de la responsabilité de l'organisateur.

Art. 22 : Respect de l'environnement

A chaque zone de ravitaillement, il existe des zones vertes (zones de collecte de déchets). Le coureur doit utiliser cette zone pour jeter ses déchets. Hors zone, il doit conserver ses déchets dans ses poches, sinon il sera sanctionné suivant le règlement FFC.

Art. 23 : Prix

Les prix présents dans le tableau ci-dessous seront attribués.

Clas.	Prix	Clas.	Prix	Clas.	Prix
1	122 €	8	27 €	15	8 €
2	91 €	9	18 €	16	8 €
3	73 €	10	12 €	17	7 €
4	61 €	11	11 €	18	7 €
5	49 €	12	9 €	19	6 €
6	43 €	13	9 €	20	6 €
7	34 €	14	9 €	TOTAL	610 €

Les primes suivantes seront attribuées pour chaque classements annexes : «Meilleur Grimpeur», «Sprint Intermédiaire», «Meilleur Jeune» et «Meilleur Occitan».

Classement	1	2	3
Prix	50€	30€	20€

Une prime de 100€ sera attribuée à la meilleure Equipe.

Une prime de 50€ sera attribuée au 1er coureur au Km81 et pour le coureur le plus Combatif.

Total des prix et des primes : 1210 €

Art. 24 : Service médical

Conformément aux règlements, l'épreuve dispose d'un service médical (2 médecins et 2 ambulances) assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. Tous les coureurs devront être assurés contre les accidents pouvant intervenir au cours de l'épreuve et leurs conséquences en matière de responsabilité civile de frais médicaux d'hospitalisation et de rapatriement vers leur domicile.

Art. 25 : Résultats

Les résultats complets seront disponibles envoyés par mail à l'adresse indiqué à la permanence, ainsi que sur le site de la course : <https://www.tourcarmausinsegala.com>

Art. 26 : Droit à l'image

En acceptant de participer au Tour Carmausin Ségala, chaque participant (coureurs et encadrant(e)s) déclare accepter librement que notre association « Ségala Cyclisme Organisation » puisse :

- Utiliser librement les photographies, films et/ou enregistrements audios reprenant son image/voix dans tous types de publications et toutes formes d'émissions de télévision ou de communications sur internet, formats papiers ou autres formats nouveaux.
- Inclure et archiver ces photographies, films et/ou enregistrements audios dans leurs bases de données et supports informatiques.
- Utiliser ces photographies, films et/ou enregistrements audios conformément à des fins de promotion, d'information ou d'éducation, en vue d'illustrer ou de promouvoir nos activités ou projets présents, passés ou futurs.



Mirandol-Bourgnounac – Carmaux

Dimanche 7 Juillet 2024 – 129.8 Km



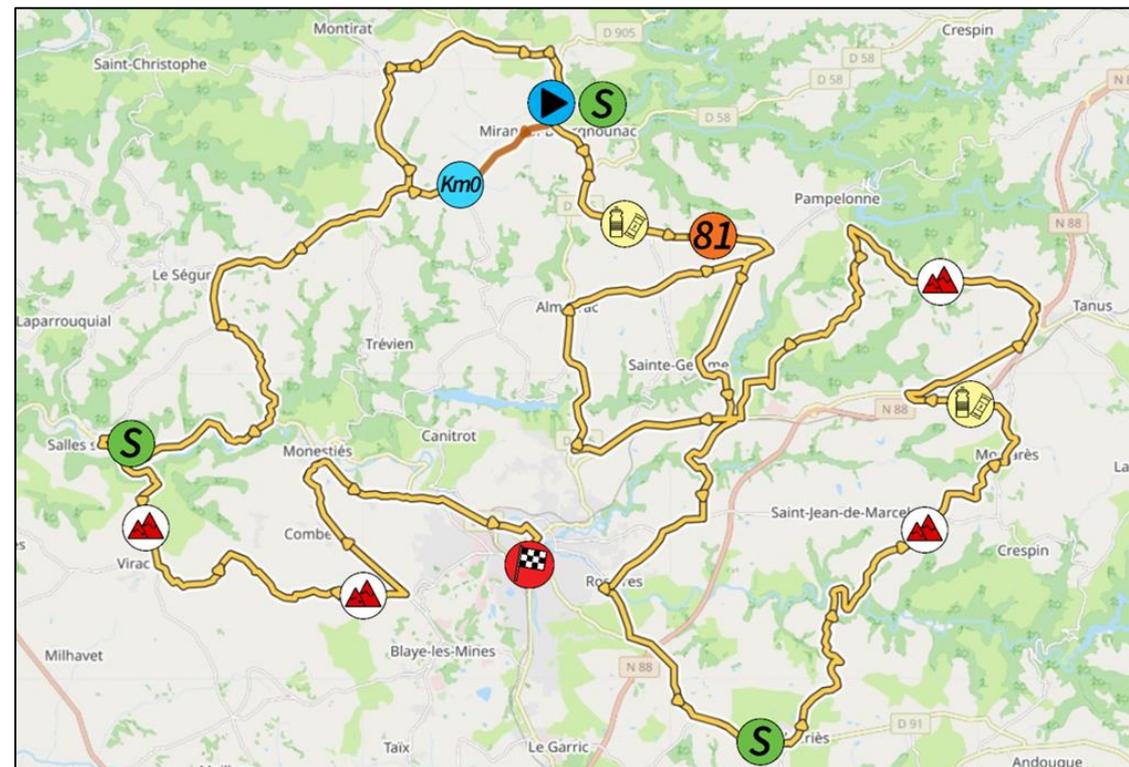
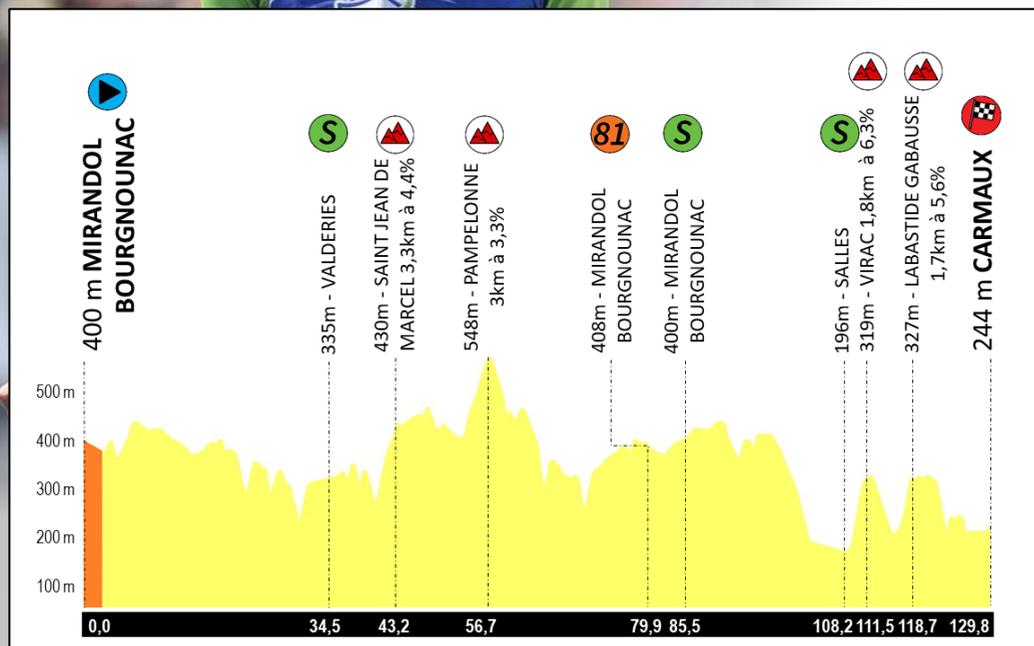
Rond-Point D905 - D80
Site de départ : Place du Foirail
81190 Mirandol-Bourgnounac



Signature des coureurs de 11h15 à 12h15
Zone de Signature : Avenue du Viaur
81190 Mirandol-Bourgnounac



Rassemblement et départ fictif à 12h30 :
Avenue du Viaur, 81190 Mirandol-Bourgnounac
Fictif 3,2 km, départ réel 12h40



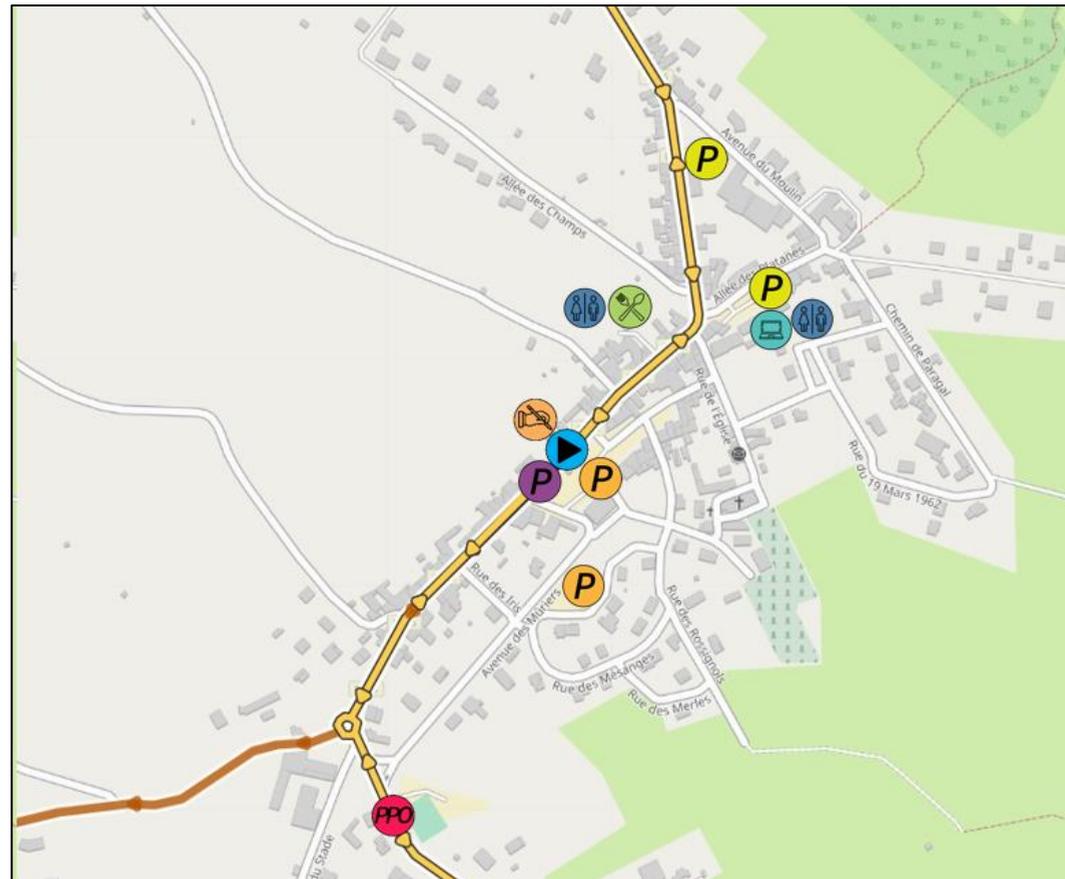
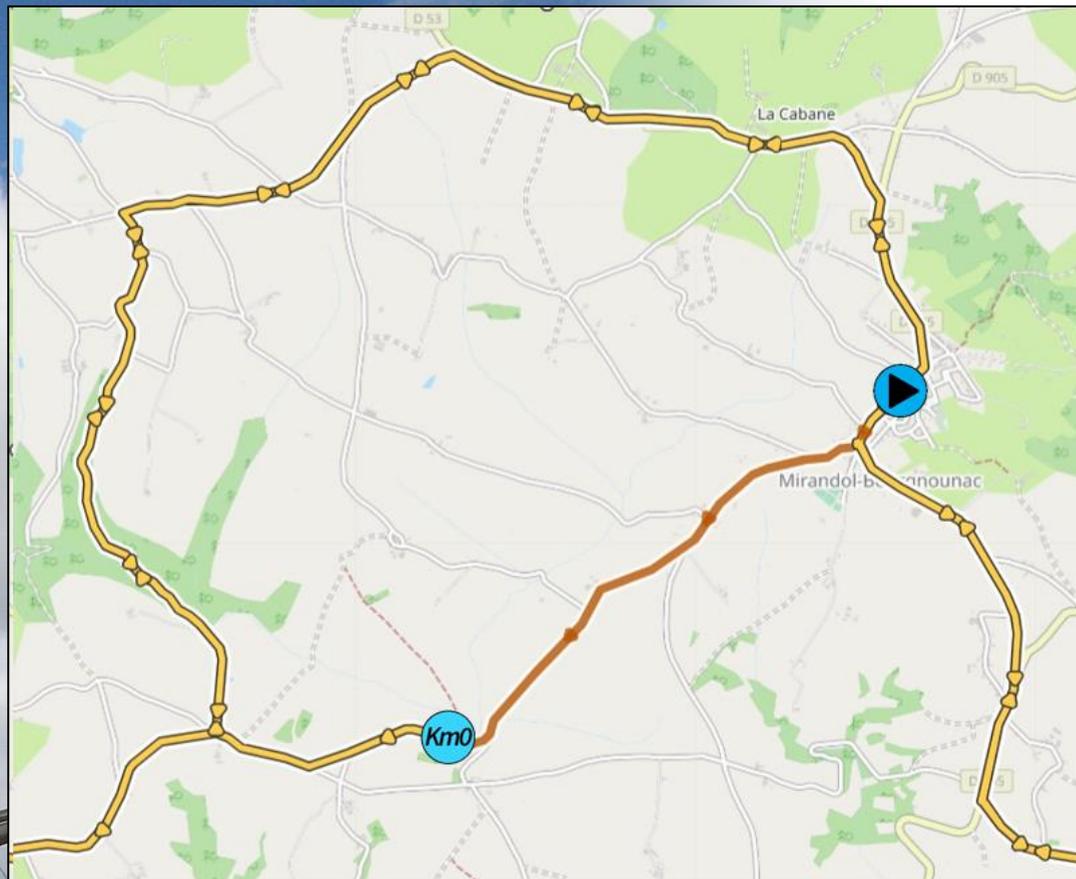
TOUR DU CARMAUSIN SEGALA U19 - MIRANDOL - CARMAUX 129,8KM

ITINERAIRE	Direction	KILOMETRAGE			HORAIRE8		
		Partiels	Cumulés	Restants	38 km/h	40 km/h	42 km/h
Itinéraire							
DEPART FICTIF - MIRANDOL-BOURGNOUNAC - D905	Tout Droit		3,2	12:30	12:30	12:30	
D905 - D80	Droite	0,3	0,3	2,9	12:30	12:30	12:30
Sortie MIRANDOL	Tout Droit	0,8	1,1	2,1	12:33	12:33	12:33
Fin du FICTIF	Tout Droit	2,1	3,2	0,0	12:39	12:39	12:39
DEPART REEL - MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Tout Droit	0,0	0,0	129,8	12:40	12:40	12:40
D80 - D139 - D80	Tout Droit	0,7	0,7	129,1	12:41	12:41	12:41
D80 - D73	Droite	0,5	1,2	128,6	12:41	12:41	12:41
D73 - D119 - D9	Droite	3,2	4,4	125,4	12:46	12:46	12:46
D9 - D53	Droite	2,0	6,4	123,4	12:50	12:49	12:49
Entrée LE BES	Tout Droit	2,0	8,4	121,4	12:53	12:52	12:52
D53 - D905	Droite	0,6	9,0	120,8	12:54	12:53	12:52
Sortie LE BES	Tout Droit	0,0	9,0	120,8	12:54	12:53	12:52
Entrée MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Tout Droit	0,2	9,2	120,6	12:54	12:53	12:53
Passage sur la Ligne	Tout Droit	0,8	10,0	119,8	12:55	12:55	12:54
D905 - D80 - D905	Gauche	0,4	10,4	119,4	12:56	12:55	12:54
Sortie MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Tout Droit	0,6	11,0	118,8	12:57	12:56	12:55
D905 - D80 - D905	Tout Droit	1,0	12,0	117,8	12:58	12:58	12:57
D905 - D53	Gauche	0,6	12,6	117,2	12:59	12:58	12:58
D53 - D129 - D53	Tout Droit	1,8	14,4	115,4	13:02	13:01	13:00
Entrée DEZES	Tout Droit	0,2	14,6	115,2	13:03	13:01	13:00
Sortie DEZES	Tout Droit	0,3	14,9	114,9	13:03	13:02	13:01
D53 - D78	Droite	2,4	17,3	112,5	13:07	13:05	13:04
D78 - D72 - D78	Tout Droit	0,6	17,9	111,9	13:08	13:06	13:05
D78 - D129 - D78	Tout Droit	3,0	20,9	108,9	13:13	13:11	13:09
Entrée LES FARGUETTES	Tout Droit	1,2	22,1	107,7	13:14	13:13	13:11
D78 - D988	Gauche	0,2	22,3	107,5	13:15	13:13	13:11
D988 - Route de Vers	Droite	0,1	22,4	107,4	13:15	13:13	13:12
Passage à Niveau N155	Tout Droit	0,1	22,5	107,3	13:15	13:13	13:12
Sortie LES FARGUETTES	Tout Droit	0,1	22,6	107,2	13:15	13:13	13:12
Entrée VERS	Tout Droit	0,6	23,2	106,6	13:16	13:14	13:13
Sortie VERS	Tout Droit	0,7	23,9	105,9	13:17	13:15	13:14
Route de Vers - D3	Droite	1,8	25,7	104,1	13:20	13:18	13:16
D3 - Chemin de Saint Jean	Gauche	1,0	26,7	103,1	13:22	13:20	13:18
Entrée ROSIERES	Tout Droit	0,8	27,5	102,3	13:23	13:21	13:19
Chemin de Saint Jean - D103	Droite	0,9	28,4	101,4	13:24	13:22	13:20
D103 - D103E	Gauche	0,2	28,6	101,2	13:25	13:22	13:20
Sortie ROSIERES	Tout Droit	1,2	29,8	100,0	13:27	13:24	13:22
D103E - D91	Gauche	0,1	29,9	99,9	13:27	13:24	13:22
KM 30	Tout Droit	0,1	30,0	99,8	13:27	13:25	13:22
D91 - D25 - D91	Tout Droit	2,8	32,8	97,0	13:31	13:29	13:26
Entrée RUSTAN BOURTOUMIOU	Tout Droit	1,0	33,8	96,0	13:33	13:30	13:28
Sortie RUSTAN BOURTOUMIOU	Tout Droit	0,3	34,1	95,7	13:33	13:31	13:28
PC 1	Tout Droit	0,4	34,5	95,3	13:34	13:31	13:29
Entrée VALDERIES	Tout Droit	0,1	34,6	95,2	13:34	13:31	13:29
D91 - D71 - D91	Gauche	0,3	34,9	94,9	13:35	13:32	13:29
D91 - D71	Tout Droit	0,2	35,1	94,7	13:35	13:32	13:30
Sortie VALDERIES	Tout Droit	0,2	35,3	94,5	13:35	13:32	13:30
Pied de GPM	Tout Droit	4,6	39,9	89,9	13:43	13:39	13:37
GPM 1 (3,3 km à 4,7%)	Tout Droit	3,3	43,2	86,6	13:48	13:44	13:41
D71 - D3 - D71	Tout Droit	0,3	43,5	86,3	13:48	13:45	13:42
D71 - D3E - D71	Gauche	2,5	46,0	83,8	13:52	13:49	13:45
Entrée MOULARES	Tout Droit	0,0	46,0	83,8	13:52	13:49	13:45
Sortie MOULARES	Tout Droit	0,6	46,6	83,2	13:53	13:49	13:46
D71 - D71A	Gauche	0,7	47,3	82,5	13:54	13:50	13:47
Début Zone Déchet	Tout Droit	0,7	48,0	81,8	13:55	13:52	13:48
Début Zone Ravito	Tout Droit	0,2	48,2	81,6	13:56	13:52	13:48
Fin de Zone Ravito	Tout Droit	1,0	49,2	80,6	13:57	13:53	13:50
Fin de Zone Déchet	Tout Droit	0,2	49,4	80,4	13:58	13:54	13:50
D71A - D988	Droite	0,4	49,8	80,0	13:58	13:54	13:51
D988 - D53 (Pied de GPM)	Gauche	3,9	53,7	76,1	14:04	14:00	13:56
GPM 2 (3 km à 3,3%)	Tout Droit	3,0	56,7	73,1	14:09	14:05	14:01
Entrée PAMPELONNE	Tout Droit	2,0	58,7	71,1	14:12	14:08	14:03
D53 - Route de Lunaguet	Gauche	0,1	58,8	71,0	14:12	14:08	14:04
Route de Lunaguet - Route de la Mélonie	Tout Droit	5,5	64,3	65,5	14:21	14:16	14:11
Route de la Mélonie - D988	Gauche	1,3	65,6	64,2	14:23	14:18	14:13
D988 - D78 - D988	Tout Droit	0,3	65,9	63,9	14:24	14:18	14:14
Sortie LES FARGUETTES	Tout Droit	0,3	66,2	63,6	14:24	14:19	14:14

TOUR DU CARMAUSIN SEGALA U19 - MIRANDOL - CARMAUX 129,8KM

ITINERAIRE	Direction	KILOMETRAGE			HORAIRE8		
		Partiels	Cumulés	Restants	38 km/h	40 km/h	42 km/h
Itinéraire							
D988 - D131 - D988	Tout Droit	1,9	68,1	61,7	14:27	14:22	14:17
D988 - Chemin Olympe de Gouges	Droite	0,9	69,0	60,8	14:28	14:23	14:18
Chemin Olympe de Gouges - D905	Droite	0,6	69,6	60,2	14:29	14:24	14:19
D905 - D139 - D905	Tout Droit	2,6	72,2	57,6	14:34	14:28	14:23
Entrée ALMAYRAC	Tout Droit	1,0	73,2	56,6	14:35	14:29	14:24
D905 - D72	Droite	0,2	73,4	56,4	14:35	14:30	14:24
Sortie ALMAYRAC	Tout Droit	0,2	73,6	56,2	14:36	14:30	14:25
D72 - D129 - D72	Tout Droit	2,0	75,6	54,2	14:39	14:33	14:28
D72 - D78	Gauche	2,0	77,6	52,2	14:42	14:36	14:30
D78 - D53	Gauche	0,7	78,3	51,5	14:43	14:37	14:31
KM 81	Tout Droit	1,6	79,9	49,9	14:46	14:39	14:34
Entrée DEZES	Tout Droit	0,8	80,7	49,1	14:47	14:41	14:35
Sortie DEZES	Tout Droit	0,4	81,1	48,7	14:48	14:41	14:35
D53 - D129 - D53	Tout Droit	0,2	81,3	48,5	14:48	14:41	14:36
Début Zone Déchet	Tout Droit	0,0	81,3	48,5	14:48	14:41	14:36
Début Zone Ravito	Tout Droit	0,2	81,5	48,3	14:48	14:42	14:36
Fin Zone Ravito	Tout Droit	0,8	82,3	47,5	14:49	14:43	14:37
Fin Zone Déchet	Tout Droit	0,2	82,5	47,3	14:50	14:43	14:37
D53 - D905	Droite	0,5	83,0	46,8	14:51	14:44	14:38
D905 - D80 - D905	Tout Droit	0,6	83,6	46,2	14:52	14:45	14:39
Entrée MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Tout Droit	1,0	84,6	45,2	14:53	14:46	14:40
D905 - D80 - D905	Droite	0,5	85,1	44,7	14:54	14:47	14:41
PC 2	Tout Droit	0,4	85,5	44,3	14:55	14:48	14:42
Sortie MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Tout Droit	0,9	86,4	43,4	14:56	14:49	14:43
D905 - D53	Gauche	0,2	86,6	43,2	14:56	14:49	14:43
Entrée LE BES	Tout Droit	0,0	86,6	43,2	14:56	14:49	14:43
Sortie LE BES	Tout Droit	0,6	87,2	42,6	14:57	14:50	14:44
D53 - D9	Gauche	2,0	89,2	40,6	15:00	14:53	14:47
D9 - D119 - D73	Gauche	1,9	91,1	38,7	15:03	14:56	14:50
D73 - D80 - D73	Droite	3,2	94,3	35,5	15:08	15:01	14:54
D73 - D80	Tout Droit	1,3	95,6	34,2	15:10	15:03	14:56
D80 - Chemin de la Roudezie	Gauche	3,4	99,0	30,8	15:16	15:08	15:01
Chemin de la Roudezie - D27	Tout Droit	1,0	100,0	29,8	15:17	15:10	15:02
D27 - D34	Gauche	0,6	100,6	29,2	15:18	15:10	15:03
D34 - D91	Droite	3,2	103,8	26,0	15:23	15:15	15:08
ARRIVEE 25 KM	Tout Droit	1,0	104,8	25,0	15:25	15:17	15:09
Entrée SALLES	Tout Droit	3,3	108,1	21,7	15:30	15:22	15:14
PC 3	Tout Droit	0,1	108,2	21,6	15:30	15:22	15:14
D91 - D27	Gauche	0,4	108,6	21,2	15:31	15:22	15:15
Sortie SALLES	Tout Droit	0,5	109,1	20,7	15:32	15:23	15:15
Pied du GPM	Tout Droit	0,7	109,8	20,0	15:33	15:24	15:16
ARRIVEE 20 KM	Tout Droit	0,0	109,8	20,0	15:33	15:24	15:16
GPM 3 (1,7 km à 6,6%)	Tout Droit	1,7	111,5	18,3	15:36	15:27	15:19
D27 - D7 - D27	Tout Droit	1,1	112,6	17,2	15:37	15:28	15:20
D27 - D7	Gauche	0,1	112,7	17,1	15:37	15:29	15:21
Pied du GPM	Tout Droit	4,2	116,9	12,9	15:44	15:35	15:27
GPM 4 (1,8 km à 5,4%)	Tout Droit	1,8	118,7	11,1	15:47	15:38	15:29
D7 - D73	Gauche	1,0	119,7	10,1	15:49	15:39	15:31
ARRIVEE 10 KM	Tout Droit	0,1	119,8	10,0	15:49	15:39	15:31
Entrée MONESTIES	Tout Droit	3,8	123,6	6,2	15:55	15:45	15:36
D73 - Route du Vic	Droite	0,2	123,8	6,0	15:55	15:45	15:36
ARRIVEE 5 KM	Tout Droit	1,0	124,8	5,0	15:57	15:47	15:38
Route du Vic - D91	Droite	1,5	126,3	3,5	15:59	15:49	15:40
Entrée SAINT BENOIT DE CARMAUX	Tout Droit	0,0	126,3	3,5	15:59	15:49	15:40
ARRIVEE 3 KM	Tout Droit	0,5	126,8	3,0	16:00	15:50	15:41
D91 - D91B - D91	Tout Droit	0,1	126,9	2,9	16:00	15:50	15:41
Sortie SAINT BENOIT DE CARMAUX	Tout Droit	0,0	126,9	2,9	16:00	15:50	15:41
ARRIVEE 2 KM	Tout Droit	0,9	127,8	2,0	16:01	15:51	15:42
Entrée CARMAUX	Tout Droit	0,2	128,0	1,8	16:02	15:52	15:42
D91 - D91A - D91	Tout Droit	0,2	128,2	1,6	16:02	15:52	15:43
D91 - Avenue de Neckarslum	Gauche	0,2	128,4	1,4	16:02	15:52	15:43

Plan du site de départ



-  **Point de Passage Obligatoire :**
Rond-Point D905 – D80
-  **Permanence :** Salle du Conseil Municipal
Place de la Mairie de Mirandol-Bourgnounac
-  **Podium Signature :** Avenue du Viaur

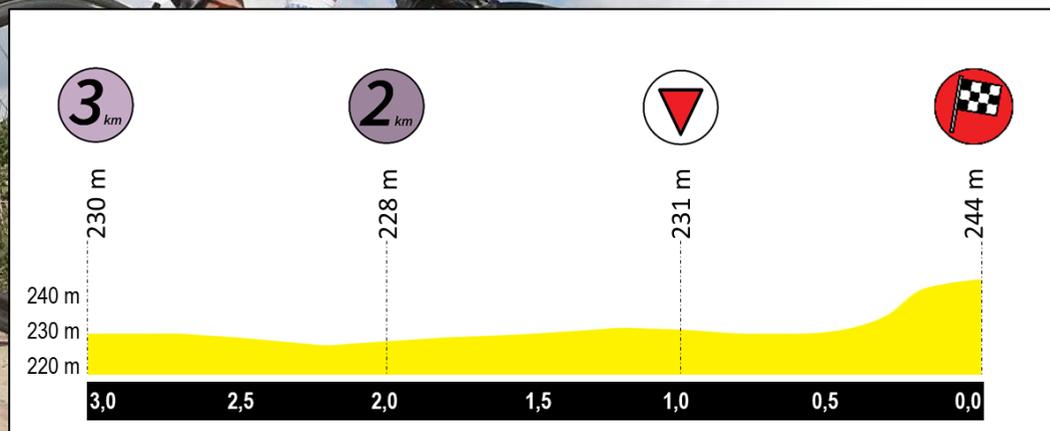
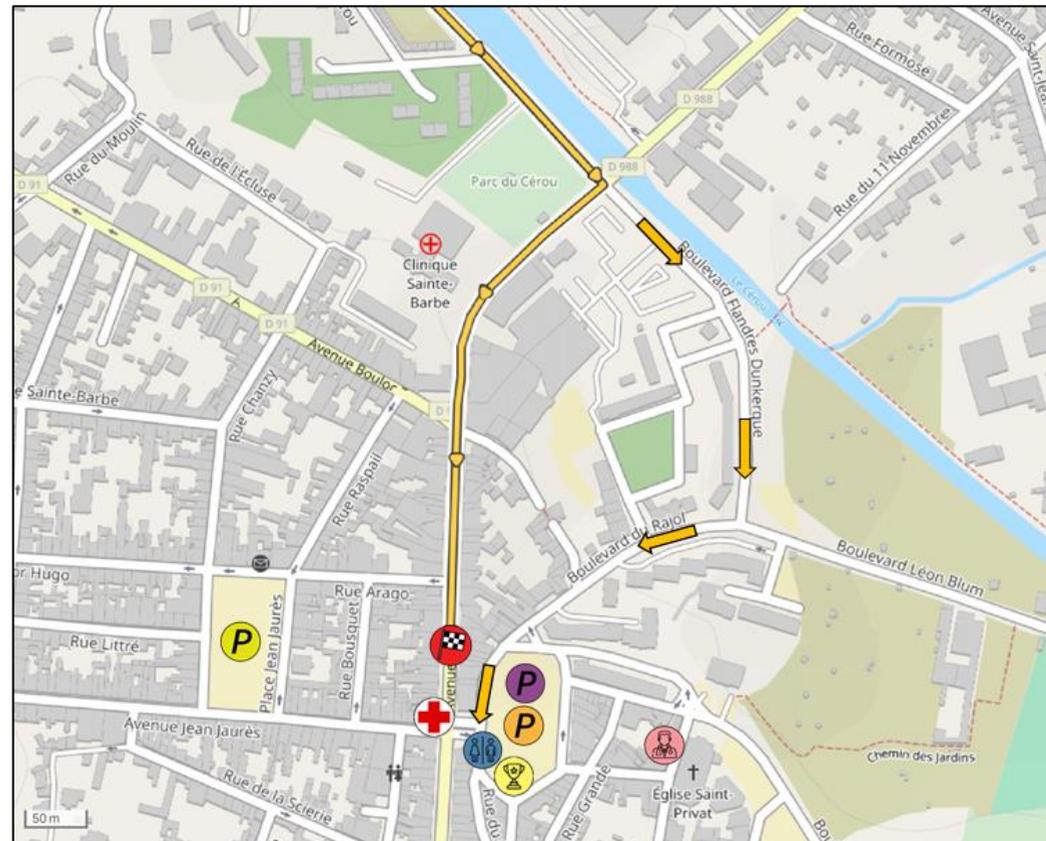
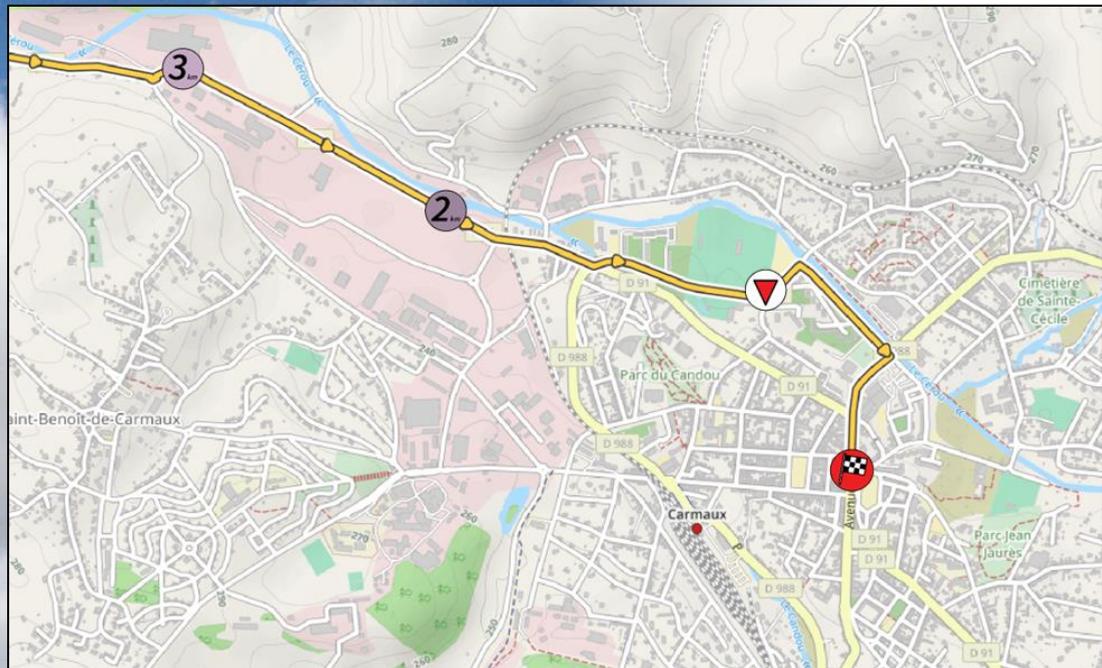
-  **Parking Organisation :**
Avenue du Viaur
-  **Parking Equipes :**
Place du Foirail et Avenue des Muriers
-  **Parking Bénévoles :**
Place de la Mairie et Avenue du Moulin

-  **Restauration :**
Salle des fêtes, Place de la Liberté
-  **Sanitaires :**
Place de la Mairie et Place de la Liberté

Plan du site Arrivée :

Avenue Albert Thomas

81400 Carmaux



→ Dérivation :
A 400m de la ligne d'Arrivée, tout droit

🏆 Podium Protocolaire : Place Gambetta

🚻 Sanitaires :
Place Gambetta

P Parking Organisation :
Place Gambetta

P Parking Equipes :
Place Gambetta

P Parking Bénévoles :
Place Jean Jaurès



LES EQUIPES

<p>AUVERGNE RHONE-ALPES</p>	<p>BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>	<p>BRETAGNE</p>	<p>CENTRE VAL DE LOIRE</p>	<p>GRAND EST</p>
<p>HAUTS DE FRANCE</p>	<p>ILE DE FRANCE</p>	<p>NORMANDIE</p>	<p>NOUVELLE AQUITAINE</p>	<p>OCCITANIE</p>
<p>PAYS DE LA LOIRE</p>	<p>PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR</p>	<p>CD TARN</p>	<p>CD HAUTE GARONNE</p>	<p>CD HERAULT</p>
<p>CD CANTAL</p>	<p>CD VIENNE</p>	<p>ONDER ONS PARIKE VZW</p>	<p>KH7 CYCLING TEAM</p>	<p>TEAM TORRENT-TADESAN-PURITO-NURIA</p>

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MIRANDOL BOURGNOUNAC
Vallée du Viour

SPONSORS OFFICIELS



Groupama



RENAULT



PACK SPONSORS



DONATEURS - BIENFAITEURS



BOULANGERIE DES LICES
Francis DALET
5 Rue des Lices,
816450 MONESTIES



BOULANGERIE DU VIAUR
14 bis place du forail,
8190 MIRANDOL-BOURGNOUNAC



CAFE des SPORTS
CHEZ AUE
45 Av. Albert Thomas,
81400 Carmaux



BOUCHERIE HENRIQUES
30 Rue de la Briqueterie
81400 Carmaux
05 63 76 52 01



FOURNISSEURS



LES MEDIAS





RESPONSABLE ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>